

SEMAVIL : Intervention de DMS en séance plénière de la Région, le 11 février 2014 :

(A propos d'une demande de 2M€ pour une augmentation du Capital de la SEMAVIL formulée par Pierre SAMOT)-

« Mr le Président,

Les médias nous ont appris que la SEMAVIL avait été mis en redressement judiciaire par le Tribunal Mixte de Commerce à la demande du Procureur de la République.

Cette information est-elle exacte ou est-elle fausse?

Dans le rapport que vous nous présentez, vous faites allusion à l'évolution envisagée de la SEMAVIL, sans faire mention de cette décision judiciaire.

Nous ne savons donc pas si cette augmentation de capital souhaitée par le Président de la SEMAVIL se fait dans le cadre d'un plan de continuation qui devra être approuvé par le Tribunal Mixte de Commerce.

Le Maire du Lamentin, PDG de la SEMAVIL semble le contester.

Pourtant, dans l'Extrait Kbis de la SEMAVIL, délivré par le greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Fort de France le 10 février 2014, on peut lire la mention suivante :

« EN DATE DU 8/10/2013, LE TRIBUNAL DE FORT DE FRANCE A PRONONCE L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE CONTRE SOCIETE MIXTE ET D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DU LAMENTIN (SA)...
... A FIXE AU 14/01/2013 LA DATE DE CESSATION DE PAIEMENTS. »

Qui dit la vérité ?

Vous nous affirmez, en outre que la SEMAVIL se retirera « **progressivement** » de la gestion hôtelière.

Si elle a dû le faire au Diamond Rock, c'est sous la pression des événements ! Elle a, en effet, dénoncé prématurément et dans la précipitation, le contrat de location gérance qui la liait à la SHD (Société des Hôtels du Diamant) propriétaire des murs de l'hôtel.

Mais la SEMAVIL gère, toujours, l'Hôtel Club des Trois-Ilets, à l'Anse à l'Âne.

La stratégie de développement qu'elle souhaite mettre en place, pour l'avenir, présente le « tourisme » comme le premier des quatre axes de développement annoncés.

Il faut savoir la divergence que nous avons eue, à l'époque, avec Pierre SAMOT, le PDG de la SEMAVIL, portait sur sa décision obstinée d'aller dans le secteur spéculatif de l'hôtellerie avec les fonds des contribuables du Lamentin alors qu'il est loin d'être un spécialiste de la gestion d'hôtels!

L'histoire nous a donné raison !

Cette aventure s'est terminée par une catastrophe financière dont les contribuables du Lamentin paient les frais.

Aujourd'hui, vous nous proposez de venir à la rescousse, en l'accompagnant, à hauteur de 2M€ dans cette aventure qui se poursuit au motif qu'il dit qu'il se retirera « **progressivement de l'activité hôtelière** ».

Aucun engagement de la sorte ne figure dans le protocole d'accord signé le 23 octobre 2012, entre les Présidents des SEM et le Président de Région.

Je n'ai aucune confiance dans la parole de Pierre SAMOT qui, en tant que maire, s'est toujours refusé à informer les membres du Conseil Municipal du Lamentin sur la situation de la SEMAVIL et ses intentions quant à son avenir.

Nous ne vous donnerons pas quitus pour apporter ces 2M€ supplémentaires de fonds publics au capital de la SEMAVIL.

Cette société est en pleine tourmente, et son PDG ne prend pas d'engagements précis.

Vous nous aviez annoncé que vous irez vers la fusion de toutes les SEM d'aménagement en une seule !

Vous n'en prenez pas la voie puisque vous voulez les mettre toutes « sous perfusion en soins intensifs ». Cela ressemble à un soutien abusif

Après la SEMAFF, aujourd'hui c'est la SEMAVIL que vous voulez sustenter avec des fonds publics régionaux, sur des bases bien floues !

Dans de telles conditions nous ne suivrons pas !

Le 11 février 2014,
Daniel MARIE-SAINTE
Chef du groupe des Patriotes Martiniquais et sympathisants